

A Mesdames, Messieurs les journalistes
COMMUNIQUE DE PRESSE FSU Bretagne

Reforme de la formation initiale et des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) : attention, danger !

Les syndicats d'enseignant·es de la FSU ont rencontré en audience le mercredi 13 janvier les instances académiques dont le recteur, le directeur de l'Inspé (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) et le président de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) sur la mise en œuvre des textes transformant la formation des enseignant·es et CPE avant et après le concours de recrutement.

La mise en place de la réforme va considérablement dégrader les conditions de formation et d'entrée dans le métier des étudiant.es, futur.es enseignant.es ou CPE. Alors que le concours est déplacé de la première à la deuxième année du Master MEEF, le rectorat confirme que les étudiant.es devront signer un contrat d'alternance d'un tiers temps pour être placé·es en responsabilité devant les élèves dans les écoles, collèges et lycées de l'académie.

Ainsi, durant cette deuxième année de MEEF elles/ils devront réaliser un mémoire de recherche, valider leur master, préparer et réussir leur concours... et enseigner : un vrai parcours du combattant ! Le tout pour une rémunération de 660 euros nets ! L'Éducation nationale confond professionnalisation et précarisation !

Cette réforme risque d'écarter un nombre important d'étudiant·es des métiers de l'enseignement alors que l'Éducation nationale souffre d'une crise de recrutement et que la Bretagne est une région qui forme beaucoup des futurs enseignant.es. Pour adapter le nombre d'étudiant·es en MEEF au nombre de contrats d'alternance possibles en établissements scolaires, le rectorat entend imposer la réduction des capacités d'accueil dans les Masters de professorat des écoles et dans certaines disciplines du second degré (EPS et Histoire Géographie).

La « professionnalisation accrue » que cherche à vendre le Ministre à l'opinion est un mensonge de plus de sa part ! En réalité la réforme jette dans le bain des étudiant·es sans expérience et supprime le temps consacré à leur formation en tant que fonctionnaires stagiaires l'année suivant le concours. Une économie réalisée sur le dos de ces futur·es collègues sans aucune considération ni pour eux ni pour les élèves.

La FSU rappelle qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Il faut sortir les jeunes de la précarité, financer leurs études par des pré-recrutements pour sécuriser le temps nécessaire à la formation tout en contribuant à l'attractivité des métiers de l'enseignement.

La grève du 26 janvier dans l'Éducation nationale permettra de défendre ces propositions a contrario des choix faits par le Ministère et le rectorat.



Contact FSU Bretagne : JM Cléry 06 78 39 72 68

Retrouvez la FSU Bretagne sur Internet : <https://bretagne.fsu.fr/>

La FSU Bretagne sur Twitter : [@FSU_Bretagne](https://twitter.com/FSU_Bretagne)